

 <p>Agence Régionale de Santé Normandie</p>	MISSION SOINS PSYCHIATRIQUES SANS CONSENTEMENT (MISCO)	
	COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES DE L'EURE	
Affaire suivie par :		
Mail : ARS-NORMANDIE-DOS-76-27-SOINS-PSYCHIATRIQUES@ars.sante.fr		ROUEN, le 3 juin 2019
Tél : 02.32.18.31.80/26.91		

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Commission Départementale des Soins Psychiatriques de l'Eure

I – Statistiques d’activité du Nouvel Hôpital de Navarre

Cf tableau statistiques en annexe 1

II – Bilan de l’utilisation des procédures d’urgence (SPI et SDU)

2017 - Nouvel Hôpital de Navarre EVREUX Mesures SDDE	Mesures soins psychiatriques sans consentement	Ratio par type de mesure
Nombre de SDT	81	11,40%
Nombre de SDTU	360	50,70%
Nombre total de SPI*	269	37,89%
	710	

Mesures soins psychiatriques sans consentement - NHN - 2017



2018 - Nouvel Hôpital de Navarre EVREUX Mesures SDDE	Mesures soins psychiatriques sans consentement	Ratio par type de mesure
Nombre de SDT	53	7,43%
Nombre de SDTU	368	51,63%
Nombre total de SPI*	292	40,95%
	713	

Mesures soins psychiatriques sans consentement - NHN - 2018



Agence régionale de santé de Normandie

Mission soins psychiatriques - Site de ROUEN - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 14050 CAEN cedex 4 - ☎ 02.31.70.96.96

Synthèse : La problématique de l'utilisation des mesures d'urgence au détriment de la mesure de droit commun perdure et s'amplifie une nouvelle fois au cours de cette année 2018 après un léger fléchissement au cours de l'année 2016.

Les différents travaux et campagnes de sensibilisation menés jusqu'à ce jour n'ont pas porté leurs fruits. Des progrès importants devront être réalisés à ce sujet. Un nouveau directeur du NHN a pris ses fonctions fin 2018, des contacts ont été pris par l'ARS pour réaliser un bilan global sur les procédures soins psychiatriques sans consentement et évoquer notamment cette question. A noter que des travaux régionaux auxquels les CDSP seront associées figurent dans les objectifs 2019 inscrits dans la feuille de route du « plan régional santé mentale et psychiatrie » (déclinaison du plan national santé mentale et psychiatrie – action 22 : la réduction des pratiques des soins sans consentement et de contention).

Pendant cette année 2018, les membres de la CDSP ont pu, comme chaque année, examiner ces mesures d'urgence et notamment les périls imminents. Le recours parfois discutable à des mesures de cet ordre a été souligné notamment lorsque des demandes émanent d'institutions type EHPAD.

III – Synthèse des conclusions de la commission sur les réclamations reçues et sur les constatations opérées lors des visites d'établissements (registres, respect des libertés individuelles et de la liberté des personnes, nombre de malades entendus)

La Commission Départementale des Soins Psychiatriques de l'Eure est composée de 6 membres.

Au 01/01/2018 :

- Présidente du Tribunal de Grande Instance d'Evreux
- Médecin Psychiatre,
- Médecin Psychiatre au Centre Hospitalier de Bernay rattaché au Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux
- représentante de l'association UNAFAM 27 (titulaire)
- suppléante de l'association UNAFAM 27 (suppléante)
- Absence de médecin généraliste et de représentant des malades (faute de candidatures)

La CDSP s'est réunie 5 fois pendant l'année 2018, dont une seule réunion suivie de la visite des unités de l'établissement. Un mouvement social au sein des établissements psychiatriques de la région n'a pas permis de réaliser la visite programmée en juin 2018.

Les séances de travail ont permis de consulter les dossiers présentés (SPI de moins de 3 mois, SPI de plus de 6 mois, SDT de plus d'un an, SDRE de plus d'un an ou SDRE spécifique) et d'échanger sur les différents points et sujets d'actualité.

sujets divers abordés en 2018 au cours des séances :

- Point sur le rapatriement de deux patients dans leur pays d'origine ;
- Points sur les travaux menés au sein du NHN ↪ registres de la loi, vérification des registres de la loi, sécurisation des pratiques, procédures ... et bilan sur la sécurisation informatique du « livre de la loi ».
- Point sur la prise en charge des mineurs suite au signalement de difficultés à la présidente de la CDSP par les juges des enfants d'Evreux
- Mouvements dans la composition de la CDSP : départ de, psychiatre à la retraite et président de la CDSP remplacé par, psychiatre à la retraite également.

Statistiques d'activité de la CDSP 27 :

Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux :

- 28 SDRE
- 126 SDDE dont 85 SPI

⇒ **154 dossiers examinés** (beaucoup de remarques sur les périls imminents : utilisation d'anciennes maquettes pour certains établissements qui ne mettent pas en évidence la recherche de tiers. Il existe parfois une absence de caractérisation du péril imminent. Quelques manquements ou erreurs de

forme et/ou quelques manquements sur le fond (motivation insuffisante de certains certificats mensuels, « copiés collés » dans les certificats mensuels consécutifs).

Outre ces 154 dossiers, à l'occasion de chaque séance, les dossiers de patients présentant une situation particulière ou ayant transmis un courrier de réclamation sont présentés et étudiés.

Un courrier de réponse est systématiquement élaboré et adressé au patient. Dans certaines situations, le patient est rencontré lors de la visite de l'établissement.

Synthèse des points évoqués lors des séances de travail (en plus de l'examen des dossiers) :

08/02/2018 (32 dossiers présentés)

Présentation du groupe de travail CDSP mis en place par la DGS (ministère de la santé) en collaboration avec l'UNAFAM. Deux gestionnaires-instructeurs de l'ARS de Normandie assurant le secrétariat des CDSP 76 et 27 ont participé à ces travaux dont l'objectif est de mettre à disposition des outils à destination de l'ensemble des ARS (secrétariat des CDSP).

27/03/2018 (34 dossiers présentés)

La présidente de la CDSP, informe les membres qu'elle mettra fin à son mandat en tant que membre et présidente de la CDSP 27 au 1^{er} janvier 2019 (départ à la retraite).

Les membres de la CDSP établissent un courrier de réponse à deux patients ayant écrit aux membres.

La présidente explique que depuis la mi-mars 2018, suite au mouvement de grève des avocats, il n'y a plus d'avocat commis d'office pour les audiences JLD.

29/05/2018 (29 dossiers présentés)

Point sur la jurisprudence : a remis aux membres quelques informations récentes concernant la jurisprudence.

Un point est également fait sur le chiffrage des échanges dans le cadre des procédures de soins psychiatriques sans consentement (confidentialité – mise en conformité des échanges suite notamment à la publication du décret sur la protection des données personnelles).

Précise que des travaux sont en cours à l'ARS à ce niveau et qu'une phase de test devrait démarrer dans l'Eure notamment

18/09/2018 (33 dossiers présentés)

Accueil d'un nouveau membre :, en remplacement du médecin psychiatre.

20/11/2018 (26 dossiers présentés)

Réunion au sein de l'établissement (étude des dossiers, entretien avec un patient, échanges avec la directrice adjoint le matin et visite de l'établissement l'après-midi)

A l'issue de cette séance plusieurs points ont été notés et ont conduit à la transmission d'un courrier le 9 janvier 20189 à la direction de l'établissement pour demander quelques réponses et réajustements.

Sur la forme, les membres ont constaté que les registres de la loi comportent globalement les informations nécessaires. Sur le fond, il a été souligné que certains points restent encore à améliorer notamment en ce qui concerne l'actualisation du registre.

Concernant les mesures de protection, il est apparu que la ligne n'est bien souvent pas renseignée alors que le patient a été admis en soins à la demande de son tuteur ou curateur (ce manquement a été constaté à 5 reprises lors du sondage sur les registres réalisés par les membres de la commission).

Les dates de début et de fin de mesure sont bien inscrites sur le registre, cependant il a été demandé que cette date de levée de mesure figure également sur la fiche récapitulative, en bas de page.

Un problème de mise à jour des informations semble perdurer.

D'une manière générale, la lecture des dossiers de patients a permis de constater que trop peu de récépissés sont signés par les patients eux-mêmes. Les membres de la CDSP constatent que trop souvent ces documents sont signés par un membre de l'équipe soignante ce qui constituerait « *une solution de facilité* ». La signature du patient doit être priorisée.

Concernant les procédures d'isolement et de contention : présentation du bilan réalisé à la commission des usagers et des évolutions réalisées dans ce domaine suite à la visite de certification.

La visite de 3 unités du Nouvel Hôpital de Navarre a été réalisée par la présidente du Tribunal de Grande Instance d'Evreux, le médecin psychiatre, la représentante de l'association UNAFAM 27 ainsi que de la suppléante de l'association UNAFAM 27, en présence du secrétariat de la CDSP.

Les visites des unités Erable Pourpre (UFS), Chêne miel (Unité d'admission), Charme Pourpre (Unité d'hospitalisation prolongée) ont permis d'échanger avec le personnel soignant sur les difficultés rencontrées et les évolutions en cours. La direction de l'établissement avait remis aux membres de la commission avant la visite des fiches de présentation des unités visitées.

Conclusion :

Au cours de l'année 2018, 5 réunions dont une visite de l'établissement ont eu lieu.

Le travail d'étude des dossiers s'est poursuivi selon la procédure habituelle au cours des réunions susvisées. L'établissement est systématiquement informé, a posteriori, des difficultés ou manquements constatés sur certains dossiers afin que des mesures correctrices soient apportées.

La présidente de la CDSP a souhaité saluer le travail réalisé par l'établissement pour le travail effectué depuis les 3 dernières années dans la mise en conformité des différents registres et a rappelé la nécessité de poursuivre les travaux dans ce sens.

Il sera toutefois noté que le recours aux mesures de soins psychiatriques sans consentement reste important dans l'Eure et que la baisse des procédures « PI » demandée depuis plusieurs années n'est pas confirmée. Au contraire, en 2018 ce taux augmente de nouveau et devra faire l'objet d'une attention particulière de la part de la nouvelle direction de l'établissement.

Côté ARS et CDSP la vigilance est maintenue sur l'évolution de ces statistiques et sur la gestion des procédures dans un contexte d'établissement en tension.